



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DE-LAGES

Conseil municipal du 06/07/2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 6 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-de-Lages, légalement convoqué le 2 juillet 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Florence SIORAT, Maire.

Étaient présents :

Florence SIORAT, Valérie DUPUY, Edgard PAYRASTRE, Karine MARIE-LUCE, Marc BÉDÉ, Martine BONNET, Valérie CARCENAC-POLTORAK, Fabien LANDES, Frédéric NEROCAN, Elisa ROSSO, Laetitia CYPRIEN, Charlène GRABIE.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

- Jérémy BAS (Conseiller municipal) a donné pouvoir à Valérie DUPUY
- Fabrice CRÉPY (Conseiller municipal) a donné pouvoir à CYPRIEN Laetitia
- Magali BONNEFOY (Conseillère municipale) a donné pouvoir à GRABIE Charlène

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 15

Madame Elisa ROSSO est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 5 JUIN 2026

Madame le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 portait sur le vote relatif à l'élection des délégués sénatoriaux. Elle soumet ce procès-verbal à l'approbation du Conseil municipal.

Le Conseil municipal procède ensuite à la signature du registre des délibérations, notamment aux fins d'affichage, par la secrétaire de séance et par les deux membres les plus âgés et les deux membres les plus jeunes de l'assemblée présents, à savoir Mmes Elisa ROSSO et Charlène GRABIE pour les membres les plus jeunes.

Résultat du vote : Pour : 15 — Contre : 0 — Abstention(s) : 0 (sur 15 votants)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

2. PRÉSENTATION DES ORGANISMES PETR / SMRAD ET DES RENCONTRES TEPOS 2026

Madame le Maire présente au Conseil municipal trois dossiers d'information, sans objet à délibération.

2.1. Les Rencontres TEPOS 2026

Madame le Maire indique que les Rencontres TEPOS (Territoire à Énergie Positive), organisées chaque année sur un territoire différent par le réseau associatif Réseau CLER, se tiendront en 2026 dans le Lauragais, à la suite de la candidature portée conjointement par les quatre communautés de communes du Pays Lauragais (Au Pays de Cocagne, Terre du Lauragais, Piège-Lauragais-Malepère et Lauragais Revel et Sorézois), regroupant environ 110 000 habitants. Cette candidature, à laquelle Madame le Maire a activement participé, a été retenue à l'échelle nationale.

Elle précise que la manifestation, organisée autour d'un fil conducteur consacré à la ressource en eau et à la jeunesse, se déroulera sur une semaine complète (interventions scolaires les lundi et mardi, ouverture plénière le mercredi à Bram, journée d'ateliers et de visites thématiques le jeudi, soirée de gala à l'abbaye-école de Sorèze, clôture plénière le vendredi à Villefranche-de-Lauragais, journée grand public le samedi), et mobilisera quatre villages thématiques (Bram, Castelnaudary, Revel-Sorèze, Villefranche-de-Lauragais).

Sur le plan économique, Madame le Maire indique un budget prévisionnel de 300 000 €, financé par une participation de 5 000 € de chacune des quatre communautés de communes (soit 20 000 €), par des subventions (Département, Région, Enedis, VNF, Agence de l'eau, VEOLIA, etc...) et par du mécénat privé (dont Nutrition et Santé à Revel), le solde étant couvert par la billetterie (inscription à 270 € pour trois jours, avec tarif préférentiel pour un élu par commune du Pays Lauragais).

Elle invite les conseillers intéressés par une participation aux Rencontres, ainsi que les personnes souhaitant s'inscrire comme bénévoles (« foulards verts »), à se faire connaître auprès de la mairie.

2.2. Le PETR du Pays Lauragais et la révision du SCoT

Madame le Maire rappelle que le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays Lauragais conduit actuellement l'enquête publique relative à la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), document supra-communal qui encadre les plans locaux d'urbanisme (PLU) du territoire. Elle précise que ce document, consultable sur le site du Pays Lauragais, devrait être approuvé en février 2027, ce qui entraînera une mise en conformité du PLU communal.

2.3. Le SMRAD (ancienne décharge de Drémil-Lafage)

Madame le Maire présente le Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage (SMRAD), dont la commune est membre. Ce site, ayant reçu des déchets ménagers entre 1977 et 1993 et réhabilité en 1999, est aujourd'hui classé installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et fait l'objet d'une surveillance continue portant notamment sur le traitement des lixiviats.

Elle indique que le fonctionnement du syndicat, qui réunit 44 délégués représentant les communes concernées, repose sur un coût annuel de 2,30 € par habitant, pour un budget de fonctionnement de 158 000 € et un budget d'investissement de 46 000 €. Elle précise qu'un chantier de sécurisation de l'étanchéité de la lagune est à prévoir sur le mandat, et que son coût sera réparti entre les communes membres au prorata de leur population. Les analyses environnementales réalisées ne font apparaître, à ce jour, aucune pollution aux métaux lourds ni impact significatif sur le milieu naturel.

Le Conseil municipal prend acte de ces présentations. Aucune question complémentaire n'est soulevée.

3. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Madame le Maire rappelle que la Commission d'Appel d'Offres, obligatoirement consultée pour tout marché public d'un montant supérieur au seuil réglementaire de 276 000 € HT, est composée du Maire, président de droit, et de trois membres titulaires et trois membres suppléants du Conseil municipal, élus au

scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, conformément à l'article L. 1414-2 et à l'article D. 1411-3 et suivants du Code de la commande publique.

Madame le Maire propose la liste de candidats suivante :

- Titulaires : M. Marc BÉDÉ, M. Fabien LANDES, Mme Charlène GRABIE
- Suppléants : M. Frédéric NEROCAN, Mme Elisa ROSSO, Mme Valérie DUPUY

Aucune autre liste n'ayant été présentée et le Conseil municipal ayant renoncé au scrutin secret, il est procédé au vote à main levée.

Résultat du vote : Pour : 15 — Contre : 0 — Abstention(s) : 0 (sur 15 votants)

Vote sur la liste des titulaires.

Résultat du vote : Pour : 15 — Contre : 0 — Abstention(s) : 0 (sur 15 votants)

Vote sur la liste des suppléants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ÉLIT les membres de la Commission d'Appel d'Offres tels que proposés ci-dessus.

4. DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT AUPRÈS DE TRIFYL

Madame le Maire propose de reconduire comme référents auprès de Trifyl (syndicat mixte de traitement des déchets) MM. Marc BÉDÉ et Fabien LANDES, déjà en charge de ce dossier. Elle précise qu'il s'agit d'une simple désignation, ne nécessitant pas de délibération formelle ni de vote.

Le Conseil municipal DÉSIGNE M. Marc BÉDÉ et M. Fabien LANDES référents de la commune auprès de Trifyl.

5. DÉLIBÉRATION RELATIVE AU PORTAGE DE REPAS

Madame le Maire rappelle que la commune adhère au service de portage de repas à domicile proposé par la Communauté de communes Terre du Lauragais au bénéfice des personnes âgées. Elle indique que la Communauté de communes a notifié le montant du reste à charge définitif au titre de l'exercice, s'élevant à 73 394,80 € au global, dont la quote-part de la commune, prélevée sur l'attribution de compensation de décembre, s'établit à 2 189,43 €, auxquels s'ajoute un forfait de 100 € déjà prélevé, portant le coût total à la charge de la commune à 2 289,43 €.

Elle précise qu'à ce jour, seules deux personnes de la commune bénéficient de ce service (contre trois en 2025), et qu'une réflexion sur la communication autour de ce dispositif pourra être engagée avec le Centre communal d'action sociale (CCAS).

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cette révision libre du reste à charge du portage de repas au titre de l'année 2026.

Résultat du vote : Pour : 15 — Contre : 0 — Abstention(s) : 0 (sur 15 votants)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la révision libre du reste à charge du service de portage de repas pour l'année 2026, fixée à 2 289,43 €.

6. OUVERTURE D'UN POSTE ADMINISTRATIF

Madame le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de créer un poste en remplacement de Mme Danielle PIERRE-CRAPART, sur les fonctions d'accueil, d'urbanisme et d'état civil, à compter du 6 juillet 2026. Conformément au Code général de la fonction publique, cette création de poste doit faire l'objet d'une déclaration de vacance auprès du Centre de gestion.

Elle précise qu'il s'agit d'un poste de la filière administrative, de catégorie C, au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, à temps non complet, sur la base de 30 heures hebdomadaire.

Résultat du vote : Pour : 15 — Contre : 0 — Abstention(s) : 0 (sur 15 votants)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, catégorie C, à temps non complet (30 heures hebdomadaires), à compter du 6 juillet 2026, et AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du Centre de gestion.

7. DÉLIBÉRATION POUR LES PETITS TRAVAUX URGENTS DU SDEHG

Madame le Maire expose que le Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) est compétent en matière de travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse. Elle propose au Conseil municipal d'autoriser, comme chaque année, l'engagement de dépenses pour de petits travaux urgents relevant de cette compétence, dans la limite d'une contribution communale annuelle de 10 000 €, sans attendre l'établissement préalable de devis par le syndicat. Un compte rendu d'exécution sera présenté en fin d'année en cas de travaux réalisés.

Résultat du vote : Pour : 15 — Contre : 0 — Abstention(s) : 0 (sur 15 votants)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE l'engagement de petits travaux urgents auprès du SDEHG dans la limite de 10 000 € de contribution communale annuelle.

8. PRÊT CRÉDIT AGRICOLE – LOTISSEMENT LES VIGNES / VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE

Monsieur Edgard PAYRASTRE, 2ème Adjoint, présente au Conseil municipal l'état d'avancement du dossier du lotissement communal Les Vignes.

Il rappelle l'historique de l'opération : début des travaux de voirie en 2020 ; commercialisation portée de 22 à 26 lots par avenant en 2021 ; pic des ventes en 2022 ; puis un ralentissement des ventes conduisant à plusieurs prorogations (avenants n° 2, 3 et 4), la voirie étant restée inachevée. Il indique qu'il reste, à ce jour, 9 lots à commercialiser sur les 26.

Il expose qu'une échéance de remboursement de 87 986 € devait être honorée au 5 juin 2026, ce qui a conduit la municipalité à solliciter un nouvel emprunt auprès du Crédit Agricole, à la fois pour financer l'achèvement des travaux de voirie et pour reprendre l'encours du prêt arrivant à échéance. La banque a donné son accord pour un prêt de 288 000 € sur 10 ans, au taux de 3,94 %, remboursable par anticipation au fur et à mesure des ventes de lots.

Concernant les travaux, M. PAYRASTRE présente les devis actualisés : 190 806 € pour l'entreprise LATIEULE (voirie), 34 115 € pour les réseaux (télécommunications, éclairage public, eau potable), et 3 660 € pour Valoris, soit un total de 229 314 € TTC. Il signale que des négociations sont en cours avec l'entreprise LATIEULE concernant la reprise de bordures mal posées et la nature du revêtement à prévoir sur le cheminement piéton sud. M. Frédéric NEROCAN précise avoir lui-même signalé ces malfaçons à l'entreprise.

En réponse à des questions de Mme Laetitia CYPRIEN, M. PAYRASTRE précise que le différentiel entre le montant du nouvel emprunt (288 000 €) et celui des travaux (229 314 €) correspond à la reprise du capital restant dû du précédent emprunt (environ 88 000 €) ainsi qu'aux intérêts et aux majorations liées à la revalorisation du coût des matériaux, notamment du bitume.

M. PAYRASTRE indique que le calendrier prévisionnel prévoit une rencontre avec les riverains du lotissement début juillet 2026, la finalisation des négociations avec l'entreprise LATIEULE courant juillet, puis la réalisation des travaux sur les mois de septembre et octobre 2026, avant les épisodes pluvieux de fin d'année. Il précise que la commercialisation des lots sera suspendue durant l'été, avant une relance en septembre-octobre accompagnée d'une campagne de communication (dont un film promotionnel par drone) menée avec le prestataire Création Foncière.

Un échange s'engage entre plusieurs conseillers (Mmes CYPRIEN, MARIE-LUCE, DUPUY, MM. NEROCAN et PAYRASTRE, Mme le Maire) sur les caractéristiques du lotissement (terrains en pente, exposition), les motifs de la mollesse commerciale observée localement et plus largement dans le secteur, ainsi que sur les précautions à prendre (constats contradictoires avec photos et vidéos, retenues bancaires notariales) pour limiter les dégradations de voirie lors des futurs chantiers de construction.

Monsieur Jean-Paul MANANÉ rappelle, à ce stade de la séance, que la réglementation impose que le nombre de votants s'étant abstenus ou ayant voté contre une délibération soit consigné nominativement au procès-verbal.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer l'emprunt nécessaire à l'achèvement des travaux de voirie du lotissement Les Vignes et à accomplir toutes les formalités afférentes, ainsi que de se prononcer sur la décision modificative (DM) budgétaire correspondante.

Résultat du vote : Pour : 13 — Contre : 0 — Abstention(s) : 2 (sur 15 votants)

Se sont abstenues : Mme Laetitia CYPRIEN et M Fabrice CREPY

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions, AUTORISE Madame le Maire à signer l'emprunt de 288 000 € auprès du Crédit Agricole et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'obtention du prêt, et ADOPTE la décision modificative budgétaire afférente.

9. DON POUR LE FINANCEMENT DE L'ENQUÊTE DE L'ASSOCIATION MÉLISSA

Madame le Maire présente une demande de soutien financier émanant d'une association nouvellement créée, portée par une élue de la commune de Gardouch, ayant pour objet la mobilité solidaire et le lien intergénérationnel au bénéfice des personnes de plus de 60 ans, ne conduisant plus, isolées en zone rurale ou semi-rurale et dépourvues de solution de transport, notamment pour se rendre à des rendez-vous médicaux.

Elle indique que, selon les éléments transmis par la porteuse de projet, 60 % des déplacements des plus de 60 ans s'effectuent en voiture, 30 % de cette population a renoncé à un rendez-vous médical faute de solution de mobilité, et 29 % a renoncé à un déplacement par crainte de se perdre. L'association, qui expérimente son dispositif sur les territoires du Lauragais et du Volvestre, sollicite non pas une adhésion mais un don de 150 € afin de financer une enquête préalable auprès des bénévoles, bénéficiaires potentiels et professionnels de santé.

Résultat du vote : Pour : 15 — Contre : 0 — Abstention(s) : 0 (sur 15 votants)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à inscrire au budget communal un don de 150 € en faveur de l'association Mélissa.

10. PRÉSENTATION DES SUJETS SCOLAIRES

Madame Karine MARIE-LUCE, 3ème Adjointe, présente au Conseil municipal un point d'étape sur les dossiers scolaires, sans objet à délibération.

10.1. Conseil municipal des jeunes (CMJ)

Une première rencontre avec les jeunes élus du CMJ a permis d'identifier deux projets prioritaires : une exposition historique consacrée à la gare, et un projet d'aire de jeux, ce dernier nécessitant une réflexion à plus long terme sur le lieu, le public visé et le plan de financement.

10.2. Restauration scolaire

Deux options demeurent à l'étude pour la restauration scolaire : le recrutement d'un agent qualifié pour une confection des repas sur place, ou la livraison de plateaux-repas. Trois devis ont été recueillis. Le prestataire actuel, SRC Collectivités, facture 3,38 € HT le plateau en maternelle et 3,48 € HT en primaire ; une exigence qualitative accrue (produits locaux) représenterait un surcoût de 0,29 € par plateau, soit environ 6 720 € annuels supplémentaires, à comparer au prix moyen pondéré de facturation actuel de la cantine, s'établissant à 3,64 €. Mme MARIE-LUCE indique qu'une réflexion plus approfondie sera engagée avec les parents d'élèves, la difficulté de recrutement de personnel qualifié demeurant le principal frein à l'option d'une confection sur place.

10.3. Plan canicule

Face aux épisodes de forte chaleur, des voiles d'ombrage ont été installées dans la cour de l'école et une réflexion est engagée sur la climatisation de la cantine, susceptible de servir également de lieu de repli pour d'autres publics fragiles. La commune a mobilisé le dispositif national « Été 2026 » en lien avec EDF, permettant l'acquisition d'appareils de rafraîchissement à hauteur de 400 € par appareil dans la limite de dix appareils, pour l'achat de 2 ventilateurs. Une prime forfaitaire complémentaire de 10 000 € pour les collectivités territoriales est en cours d'instruction. Une étude antérieure de 2023 relative au rafraîchissement de la cour de l'école (réalisée avec le CAUE) sera réexaminée.

10.4. Incivilités aux abords de l'école

Un stationnement gênant et récurrent ayant été signalé lors du dernier conseil d'école, notamment devant l'accès pompier de l'établissement, la commune met en place une interdiction d'arrêt et de stationnement devant le portail de l'école, à l'exception d'un arrêt minute réservé aux personnes en situation de handicap. Un rappel sera adressé aux parents à la rentrée ; à défaut d'amélioration, des mesures complémentaires (contrôles, signalétique renforcée, puis saisine de l'autorité compétente) pourront être envisagées.

10.5. Bibliothèque de l'école

La livraison de la bibliothèque est prévue fin août ou début septembre 2026. Son coût s'élève à 4 374,21 € HT, financé par une subvention de 1 749,68 € (40 % du Conseil Départemental) obtenue par la précédente municipalité ; compte tenu de la récupération partielle de la TVA, le coût net résiduel pour la commune est de 2 781,82 €.

10.6. Fête de l'école et rentrée 2026-2027

La fête de l'école, organisée le vendredi 19 juin 2026 autour d'un projet cirque financé par l'établissement (4 500 €), a rencontré un vif succès, ce projet n'étant toutefois pas reconduit pour l'année scolaire suivante. Pour la rentrée de septembre 2026, l'école accueillera 93 élèves répartis en quatre classes : petite section/grande section (22 élèves), moyenne section/CP (24 élèves), CE1/CM1 (24 élèves) et CE2/CM2 (23 élèves), cette répartition résultant de choix pédagogiques opérés par l'équipe enseignante.

Une plaquette d'information de rentrée sera élaborée par la commission scolaire, rappelant notamment les chartes de la cantine et de l'ALAE, les règles de stationnement, les contacts utiles et les tarifs.

Le Conseil municipal prend acte de cette présentation.

11. PRÉSENTATION DES SUJETS TRAVAUX ET URBANISME

Monsieur Edgard PAYRASTRE et Monsieur Fabien LANDES présentent au Conseil municipal un point d'étape sur les dossiers de travaux et d'urbanisme, sans objet à délibération.

- Cimetière : les travaux d'installation des cavurnes sont achevés.
- Le fauchage des espaces extérieurs sera réalisé la dernière semaine d'août, avant la fête du village.
- Les tontes prévues dans les lotissements seront réalisées fin juillet par le paysagiste retenu.
- La commission urbanisme se réunira en septembre ; les travaux d'aménagement du parc de la gare seront engagés à compter de cette période.
- Un devis est en cours pour la mise en place d'un contrat d'entretien des climatiseurs de l'école, actuellement dépourvus de contrat.
- Un inventaire du matériel technique communal a été réalisé avec M. Fabien LANDES : l'équipement est jugé globalement suffisant, sous réserve de la réparation d'un rabot ; un recours ponctuel à la location reste possible en cas de besoin spécifique.
- Une réflexion est engagée sur l'amélioration des conditions de travail au local technique (isolation, accès à l'eau chaude).
- Les horaires de l'agent technique ont été adaptés en période de forte chaleur (prise de poste à 6h30, fin à 13h30) ; une réflexion est engagée sur un arrêté municipal encadrant les horaires de travaux bruyants, en tenant compte à la fois des conditions de travail des agents et de la tranquillité des habitants.

Information relative au CCAS

Madame Martine BONNET informe le Conseil municipal qu'un flyer d'information a été élaboré avec M. Pierre RAMES – Mmes Isabelle VALETTE et Juliette GIROTTO, rappelant l'existence et l'objet du Centre communal d'action sociale (CCAS) et invitant les habitants à signaler à la mairie toute personne isolée ou fragilisée, en particulier dans le contexte des épisodes de canicule. Elle indique avoir sollicité un devis auprès de La Poste pour une distribution en boîtes aux lettres auprès des 423 foyers de la commune, pour un montant de 116,33 €, avec une distribution envisageable en semaine 30 (semaine du 20 juillet 2026).

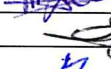
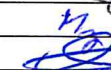
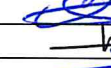
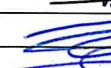
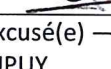
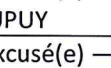
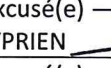
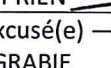
Le Conseil municipal prend acte de cette information.

. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, et en réponse à une question de Mme Charlene GRABIE portant sur les modalités d'expression du vote par un mandataire, Madame le Maire précise que les éléments de délibération avaient été communiqués par voie électronique préalablement à la séance.

La séance est levée à 22h30.

. ÉMARGEMENT DES MEMBRES PRÉSENTS

NOM - PRÉNOM	QUALITÉ	PRÉSENCE
Florence SIORAT	Maire	Présent(e) 
Valérie DUPUY	1ère Adjointe	Présent(e) 
Edgard PAYRASTRE	2ème Adjoint	Présent(e) 
Karine MARIE-LUCE	3ème Adjointe	Présent(e) 
Marc BÉDÉ	4ème Adjoint	Présent(e) 
Martine BONNET	Conseillère municipale	Présent(e) 
Valérie CARCENAC-POLTORAK	Conseillère municipale	Présent(e) 
Fabien LANDES	Conseiller municipal	Présent(e) 
Frédéric NEROCAN	Conseiller municipal	Présent(e) 
Elisa ROSSO	Conseillère municipale	Présent(e) 
Laetitia CYPRIEN	Conseillère municipale	Présent(e) 
Charlène GRABIE	Conseillère municipale	Présent(e) 
Jérémy BAS	Conseiller municipal	Absent(e) excusé(e) — pouvoir donné à Valérie DUPUY
Fabrice CRÉPY	Conseiller municipal	Absent(e) excusé(e) — pouvoir donné à Laetitia CYPRIEN 
Magali BONNEFOY	Conseillère municipale	Absent(e) excusé(e) — pouvoir donné à Charlène GRABIE 